



L'actualité du maintenant

N°391 du 11 février 2021 des industries chimiques

L'agenda

CEF

2 MARS

2021

RÉUNIONS PARITAIRES

A VENIR

16/02 GROUPE DE TRAVAIL HANDICAP LBM

17/02 CPPNI LBM

18/02 CPPNI NAVIGATION DE PLAISANCE

25/02 OMPQC-CPP PETROLE

25/02 OMPQC GTPA PETROLE

25/02 CPPNI FORMATION PROFESSIONNELLE REPARTITION PHARMA

04/03 APAN DMT + AG NEGOCE

05/03 CPNE EXTRAORDINAIRE PETROLE

09/03 CPPNI LBM

09/03 JURY CQP INDUSTRIE PHARMA JURY CQP

11/03 CPPNI NEGOCE

Droits & libertés

NULLITÉ D'UNE RUPTURE CONVENTIONNELLE

Dans son arrêté du 6 janvier 2021, n° 19-18.549, la Cour de cassation a confirmé la décision de la Cour d'appel concernant la nullité d'une rupture conventionnelle du fait que, lors de sa signature, le salarié n'avait pas été averti qu'un PSE allait se mettre en place et que son poste serait supprimé.

Quelques jours avant la signature, l'entreprise avait averti d'une réorganisation sans

plus de précisions. Quelques semaines après la signature (2 mois), l'entreprise engage un PSE avec la suppression du poste concerné. En agissant ainsi, l'entreprise a privé le salarié de ses droits consécutifs à la mise en place du PSE et des mesures d'accompagnement (indemnité, congé de reclassement, priorité d'embauche, etc.).

En agissant ainsi, la direction a vicié le consentement du salarié.

+ 0,99%

ou 15 € brut par mois, pour le SMIC au 1^{er} janvier 2021, et + 4,39 € mensuels pour une pension retraite de base moyenne de 1099 € pour une carrière complète...

1/3

des salariés est en état d'épuisement émotionnel sévère et 5 % en burn out, dûs au confinement et au télétravail. (Cf. page 3)

Orga & Vie syndicale

La défense individuelle et collective des intérêts des travailleurs nécessite un rapport de force tant dans l'entreprise que dans la société.

C'est donc l'engagement du plus grand nombre qui permettra de transformer la société dans le sens de la réponse aux besoins des populations. Qui d'autre que les militants de la CGT pour aller rencontrer et débattre avec les travailleurs ?

Combien de salariés de nos entreprises n'ont jamais eu la chance de discuter avec un militant CGT ?

SYNDICALISATION ET VOUS ?

Pour faire cela, une seule solution : déployer nos syndiqués et militants et créer les initiatives pour aller au-devant des travailleurs. Se renforcer là où nous sommes, assurer la continuité syndicale, s'implanter là où nous ne sommes pas.

Le renforcement de notre CGT doit être notre priorité au quotidien, avec des objectifs de syndicalisation parce que c'est l'outil incontournable afin de créer le rapport de force nécessaire pour imposer notre projet de société.

Actualité sociale

LA FNIC-CGT REVENDIQUE LE MAINTIEN DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS !



Depuis 2010, l'ensemble des compagnies pétrolières ayant une activité en France, TOTAL en tête, détruit des centaines d'emplois et casse l'industrie de raffinage et pétrochimique.

Et pour une tonne de capacité de production détruite, c'est une tonne de produit importée en plus. Preuve s'il y avait encore besoin, que le raffinage de pétrole est encore utile aujourd'hui sur notre territoire et que les produits transformés sortant de nos raffineries répondent aux besoins d'autres industries et des citoyens.

Dernière destruction en date : l'arrêt du raffinage sur le site de la raffinerie de Grandpuits, Total tentant une fois de plus de nous faire croire que c'est inéluctable.

La FNIC-CGT le réaffirme haut et fort : l'industrie du raffinage a un avenir dans notre pays car le raffinage répond à un réel besoin. L'arrêter ici et fabriquer les mêmes produits à l'autre bout du monde pour ensuite les importer est un non-sens économique, écologique et humain.

Le refus des grandes compagnies pétrolières d'investir pour maintenir notre outil en bon état pour l'adapter aux normes de sécurité et environnementales est la seule raison qui a conduit aux fermetures successives et à celle de Grandpuits aujourd'hui.

Les projets alternatifs proposés par TOTAL, outre le fait qu'ils n'ont rien d'écologique (hormis peut-être la ferme solaire et

encore...), sont très en dessous de ce qui serait nécessaire pour sauvegarder les emplois en nombre et en niveau de qualification.

Pour la FNIC-CGT, la question n'est pas de savoir s'il faut envisager une transition énergétique. Elle doit se faire notamment pour le transport et la mobilité. Nous avons en effet toujours défendu l'idée que le pétrole doit arrêter d'être brûlé pour produire de l'électricité ou pour faire avancer des véhicules. Mais le pétrole et ses dérivés restent des produits d'avenir en tant que matières premières pour les industries de transformation telles que la pétrochimie, la chimie, l'industrie pharmaceutique, la plasturgie, le caoutchouc.

Une société sans industrie et notamment sans industrie lourde, est une société sans avenir.

La France ne doit pas devenir un parc d'attraction géant. C'est la création de richesse qui fait le développement.

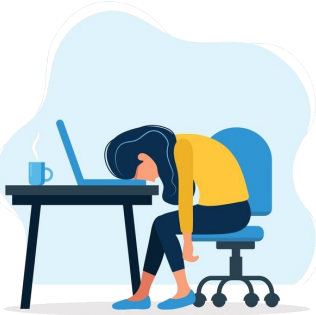
Donc, à l'heure où tous les « décideurs » parlent de relocalisation de l'industrie, souvent les mêmes d'ailleurs qui ont tout mis en œuvre pour la casser ou la délocaliser, il est crucial de continuer à défendre l'industrie du raffinage de pétrole en France.

- ➡ **Une industrie de haute technicité qui peut et doit produire propre.**
- ➡ **Une industrie grande pourvoyeuse d'emplois hautement qualifiés.**
- ➡ **Une industrie qui répond et qui répondra encore de nombreuses années aux besoins de la population.**

Actualité sociale

TÉLÉTRAVAIL : DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

Près d'un salarié sur deux est désormais en détresse psychologique. C'est le résultat à la hausse d'une étude réalisée juste avant le deuxième confinement, alors qu'une autre étude révèle une forte augmentation des arrêts maladie de longue durée et de ceux liés à des troubles psychosociaux.



La peur du Covid-19, d'un avenir incertain et des conditions de vie professionnelles bouleversées ont des conséquences sur la santé mentale des salariés. Deux études très récentes l'affirment, réalisées avant et après le deuxième confinement. L'été dernier, l'Institut ADP Research, spécialisé dans les tendances de l'emploi

et des ressources humaines, soulignait que "les inquiétudes des salariés concernant la sécurité de leur emploi s'accroissent, et certains d'entre eux souffrent d'une surcharge de travail et d'un manque de moyens".

Le télétravail, porteur de nouveaux risques psychosociaux :

Près d'un salarié sur deux est en détresse psychologique, soit une hausse de 7 points par rapport au mois de mai 2020, estime Empreinte Humaine.

Un tiers des salariés est même en état d'épuisement émotionnel sévère et 5 % en burn out, une maladie qui touche d'ailleurs deux fois plus les managers.

Les personnes en télétravail sont nombreuses par ailleurs à souligner des incivilités numériques. Des comportements observés d'abord chez les clients, suivis des collègues et des managers. Cela peut être de la petite incivilité : pendant les réunions, 7 personnes en télétravail sur 10 ont bien à l'esprit que plusieurs personnes n'écoutent pas ou font autre chose. Mais il y a aussi des

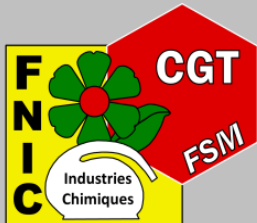
ressentis plus forts : 6 sur 10 estiment que les outils numériques sont utilisés pour surveiller s'ils se connectent au bon horaire. Par ailleurs, plus de 5 salariés en télétravail sur 10 trouvent qu'il y a davantage de mails envoyés avec copie à la hiérarchie, ceci dans le but de mettre la pression, quand un tiers de ceux interrogés remarquent recevoir plus de courriels rédigés en lettres majuscules, en gras ou avec des points d'exclamation.

Anxiété, stress, perte de sens expliquent ces statistiques. La crise a été pour certains salariés un déclencheur : « mon travail est inutile » disent 35 % des sondés. Le rapport au travail et l'engagement des salariés apparaît en nette baisse. **Et le télétravail est porteur de nouveaux risques psychosociaux : isolement, surcharge, sentiment d'être surveillé en permanence. Là où la moitié des salariés interrogés disent rester dans leur entreprise faute de trouver mieux, le taux s'élève à 60 % pour ceux en télétravail complet.**

Le confinement a vu se développer les réunions en visio où il est parfois demandé aux salariés de mettre leur caméra, alors que les recommandations de la CNIL vont à l'inverse, et certaines tranches de vie au travail sont désormais enregistrées, sans garde-fou, ni garantie, ce qui est là aussi interdit.

Nous devons exiger dans nos entreprises la mise en place de toutes les mesures de protection, pour que les salariés soient physiquement à leurs postes de travail, et le cas échéant exiger un meilleur encadrement du télétravail :

- ▶ le droit à la déconnexion,
- ▶ la protection des données des salariés,
- ▶ le volontariat et la réversibilité de la mise en place du télétravail,
- ▶ la fréquence du télétravail limitée à son strict minimum,
- ▶ une formation au télétravail,
- ▶ le respect du droit syndical.



Maintenant... il va falloir penser à **REMBOURSER !**



Il est de notre responsabilité de sauver notre économie » dit le gouvernement mais il oublie de compléter sa phrase, car aucun doute, c'est bien l'économie capitaliste qui prévaut sur la santé des citoyens, leur situation financière et/ou professionnelle.

Certains chiffres parlent d'eux-mêmes, nous en sommes à 360 milliards d'aides faites aux entreprises. Pas d'opposition de notre part à ce que la Nation vienne en aide aux entreprises mais cela doit se faire avec un tant soit peu de discernement. **Pourquoi octroyer des aides, des facilités à de grandes entreprises qui déversent des milliards à leurs actionnaires, explosent leurs profits ?** Sanofi, par exemple, qui pour 2020 a réalisé un bénéfice de plus de douze milliards et qui dans le même temps va continuer de percevoir le crédit impôt recherche, les abattements de cotisations CICE et autres baisses de fiscalité et qui de plus, annonce **un quatrième plan d'économie qui va supprimer 1 700 emplois dont 400 en recherche. Il en va de même pour Total avec 1 000 suppressions d'emplois, 2 300 chez Michelin, 1 000 chez Hutchison, 900 chez Bridgestone** pour ne citer que celles-ci, la liste serait trop longue. **Et le gouvernement laisse faire, ne dit rien donc cautionne, si ça ce ne sont pas des choix politiques délibérés pour gaver le grand capital !!!**

Ces 360 milliards octroyés aux entreprises sont à mettre en parallèle avec les « petits » 45 milliards de mesures sociales et d'offres de soins faites pour l'année 2020 (chiffres Sécu) qui sont loin d'apporter la réponse aux besoins sociaux et de santé.

Pas un lit de réanimation de plus que ce que l'on avait au printemps, pas de plan d'embauche d'envergure de professionnels de santé qui sont à bout, n'en peuvent plus et dont des centaines démissionnent au bord de l'épuisement physique et mental. Pas d'aide massive et pérenne aux étudiants et aux jeunes qui ont perdu les « petits boulots » qui leur permettaient de se nourrir et de se loger. 8 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire chaque jour. 12 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté...

« Il faudra rembourser la dette » disent-ils. **Pour nous, pas question de faire payer une fois encore les travailleurs pour une dette qui n'est pas la leur.** Le montant global de l'argent public versé aux entreprises avoisine les 250 milliards chaque année, dont 91 de perte de recette pour la seule Sécu ! Commençons par y mettre un stop et on y verra plus clair. **Exigeons le remboursement de toutes ces aides perçues par les entreprises qui licencient, ferment des usines, ont recours à la précarité et aux bas salaires.** Rien qu'avec ces deux mesures prises il n'y a plus de dette ni de trou de la Sécu, mais pour cela il faut des choix politiques de progrès social et non de protection du capitalisme.

À l'image de nos camarades Sanofi, Total, Michelin, Toray... Dans toutes nos entreprises nous devons entrer dans la lutte, exiger le juste partage des richesses créées par des augmentations de salaires, par la réduction du temps de travail, pour un autre choix de société.

**COMME LE PASSÉ L'A DÉMONTRÉ,
LES UTOPIES D'AUJOURD'HUI SERONT
LES RÉALITÉS DE DEMAIN.**